



Emploi de mystery shopping par internet

Par **0202nath**, le **15/04/2011** à **17:38**

Bonjour, rnJ'ai été recrutée il y a quelques mois par une société allemande de Mystéry shopping. Le travail consiste en visite de client mystère dans différentes enseignes pour mener des enquêtes de qualité de service. Une première mission m'est allouée en Janvier 2011 et la saisie du rapport est effectuée via internet ainsi que la transmission de tous les documents se rapportant à l'indemnisation de la prestation. Je reçois par mail un compte rendu favorable de mon rapport de visite mais aucune indemnisation et depuis, je n'obtiens aucune réponse à mes courriers. Il y a-t-il un recours pour récupérer cette indemnisation?rn rnPour info, je fais partie d'autres sociétés de clients mystères qui rémunèrent mensuellement, feuille de paie à l'appui.rn rnCordialementrn rnNathalie Postic